

**MORBIHAN HABITAT**

6, avenue Edgar DEGAS – CS 62291 – 56008 VANNES CEDEX

Téléphone : 02 97 43 82 00 – Fax : 02 97 43 82 61 – Siret 27560004700011  
<http://www.morbihan.habitat.fr> Email : [marches@morbihan-habitat.fr](mailto:marches@morbihan-habitat.fr)

---

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU MORBIHAN

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Mode de passation : **Procédure adaptée passée en application de l'article L2123-1 du code de la commande publique**

**Objet : Déconstruction de 20 logements (bâtiments H et I) – résidence La Rivière à CAUDAN (Affaire 26S0017)**

**Marché comportant des clauses d'insertion.**

Délai prévisionnel d'exécution : 6 mois de travaux (y compris la période de préparation, les congés et 20 jours ouvrés d'intempéries).

**Dossier de consultation à retirer :** par voie électronique à l'adresse suivante, site de MORBIHAN HABITAT :  
<http://www.morbihan-habitat.fr>.

**Date de remise des offres : le 26 février 2026 à 13H00.**

**Visite obligatoire des lieux :**

L'entreprise qui désirera remettre une offre devra impérativement adresser un mail au responsable technique de ce dossier afin de se rendre avec MORBIHAN HABITAT sur le site de CAUDAN - résidence «LA RIVIERE» avant le **4 février 2026-17H00**

**L'objet/titre du mail de l'entreprise devra préciser** – « DEMANDE DE VISITE démolition CAUDAN»  
contact : monsieur BARGAIN Erwan – Référent technique – Service PATRIMOINE : [e.bargain@morbihan-habitat.fr](mailto:e.bargain@morbihan-habitat.fr)

MORBIHAN HABITAT convoquera alors sur site le **vendredi 6 février 2026 (10h-12h)** – sur un créneau défini par ses soins et avec une heure de convocation individuelle – pas de RDV collectif (durée du RDV avec MH environ 20 minutes) pour chaque entreprise ayant fait préalablement cette demande de RDV.

Le maître d'œuvre FCID sera également présent.

Le site sera donc accessible aux entreprises pendant ces 2 heures.

Les entreprises de désamiantage devront impérativement se soumettre à cette procédure de demande de RDV.  
Toutes les entreprises ayant un SIRET différent devront obligatoirement solliciter un RDV par mail auprès de MORBIHAN HABITAT.

Seules les entreprises ayant reçu la convocation pour cette visite sur site pourront donc répondre au présent dossier.

Présence obligatoire d'un conducteur de travaux et/ou d'un mètreur en capacité de représenter l'entreprise de démolition et l'entreprise qui réalisera les travaux de désamiantage/déplombage.

Il sera alors remis à chaque entreprise présente une attestation de présence qui devra impérativement figurer dans le dossier de candidature dûment complété.

Pour tout renseignement, le candidat devra faire une demande écrite sur la plateforme de dématérialisation MARCHES SECURISES via notre profil acheteur <http://www.morbihan-habitat.fr> (espace entreprise).

Avis d'appel à la concurrence transmis le 26/01/2026.